



Informations de base	
<b>2009/2226(INI)</b> INI - Procédure d'initiative	Procédure terminée
Examen à mi-parcours des programmes européens de navigation par satellite: évaluation de la mise en oeuvre, défis futurs et perspectives de financement  <b>Subject</b>  3.30.03.06 Communications par satellite 3.40.05 Industries aéronautique et spatiale 3.50.01.05 Secteurs spécifiques de la recherche	

Acteurs principaux				
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>		<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>ITRE</b> Industrie, recherche et énergie		REMEK Vladimír (GUE /NGL)	30/11/2009
			Rapporteur(e) fictif/fictive BŘEZINA Jan (PPE) GLANTE Norbert (S&D) HALL Fiona (ALDE) TOŠENOVSKÝ Evžen (ECR)	
	<b>Commission pour avis</b>		<b>Rapporteur(e) pour avis</b>	<b>Date de nomination</b>
	<b>AFET</b> Affaires étrangères		KOPPA Maria Eleni (S&D)	21/01/2010
	<b>BUDG</b> Budgets		HERCZOG Edit (S&D)	16/12/2009
Conseil de l'Union européenne	<b>Formation du Conseil</b>		<b>Réunions</b>	<b>Date</b>
	Transports, télécommunications et énergie		3080	2011-03-31
Commission européenne	<b>DG de la Commission</b>		<b>Commissaire</b>	
	Mobilité et transports		KALLAS Siim	

## Événements clés



Date	Événement	Référence	Résumé
17/12/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
12/01/2011	Publication du document de base non-législatif	COM(2011)0005 	
31/03/2011	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		Résumé
12/04/2011	Vote en commission		Résumé
18/04/2011	Dépôt du rapport de la commission	A7-0165/2011	
08/06/2011	Décision du Parlement	T7-0265/2011	Résumé
08/06/2011	Résultat du vote au parlement		
08/06/2011	Fin de la procédure au Parlement		

## Informations techniques


Référence de la procédure	2009/2226(INI)
Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
Sous-type de procédure	Rapport d'initiative
Base juridique	Règlement du Parlement EP 55
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	ITRE/7/01770

## Portail de documentation

### Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Avis de la commission		PE440.114	08/07/2010	
Projet de rapport de la commission		PE441.020	04/02/2011	
Avis de la commission		PE456.900	16/02/2011	
Amendements déposés en commission		PE460.827	14/03/2011	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A7-0165/2011	18/04/2011	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0265/2011	08/06/2011	Résumé

### Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de suivi	COM(2011)0005 	12/01/2011	Résumé

# Examen à mi-parcours des programmes européens de navigation par satellite: évaluation de la mise en oeuvre, défis futurs et perspectives de financement

2009/2226(INI) - 08/06/2011 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté une résolution sur l'examen à mi-parcours des programmes européens de navigation par satellite : évaluation de la mise en oeuvre, défis futurs et perspectives de financement.

Le Parlement européen rappelle qu'il a toujours accordé un soutien sans réserve au système mondial de navigation par satellite (GNSS) de l'Union européenne, mis en oeuvre par le biais des programmes Galileo et EGNOS. Galileo vise à devenir le GNSS de pointe le plus avancé technologiquement dans le monde et la référence planétaire pour le futur. EGNOS et Galileo sont appelés à générer l'équivalent de 60 milliards EUR en retombées indirectes pour l'économie et la société européennes, grâce à une amélioration de la sécurité routière et de la sécurité de l'aviation, à une réduction de la pollution atmosphérique et de la consommation de pesticides, à la création de nouveaux emplois et à la sécurité publique.

Tout en accueillant favorablement le rapport de la Commission, les députés regrettent le retard pris dans la publication de l'examen à mi-parcours, qui a contribué pendant trop longtemps au climat d'incertitude pesant sur l'état d'avancement général du projet et sur sa situation financière. Le Parlement invite la Commission à **mettre à jour le cadre stratégique GNSS** à la lumière de la situation actuelle, y compris les principales actions, le budget prévisionnel et le calendrier nécessaires pour atteindre les objectifs.

En vue de prévenir les dépassements de coûts à l'avenir, la Commission est invitée à mettre en place des politiques de **maîtrise rigoureuse des coûts et d'atténuation du risque** et à mettre en oeuvre les mesures d'atténuation des risques comme la double source d'approvisionnement, dans l'attribution de tous les lots critiques de marché de travaux.

**1) Situation financière:** la résolution souligne que la capacité opérationnelle initiale (fourniture des premiers services avec dix-huit satellites) doit être atteinte d'ici 2014 au plus tard. La Commission est dès lors invitée à lancer dès que possible les quatre satellites de la phase de validation en orbite (IOV) et à établir une **feuille de route claire pour le lancement des quatorze satellites restants**. Les députés estiment que le soutien de toutes les institutions européennes à la réalisation de la capacité opérationnelle complète est nécessaire pour convaincre les utilisateurs et les investisseurs de l'engagement à long terme de l'Union. Ils invitent la Commission à envoyer dans ce sens un signal positif au marché.

Le Parlement déplore qu'il n'ait pas été proposé d'allouer un financement supplémentaire au programme par l'ajustement du cadre financier pluriannuel actuel. Il note que la capacité opérationnelle complète doit être atteinte d'ici à 2018 au plus tard, ce qui exigerait un financement supplémentaire de 1,9 milliard d'euros ainsi qu'un financement annuel d'environ 800 millions d'euros à partir de 2014 pour couvrir les coûts d'exploitation. La Commission est invitée à **chercher toutes les économies possibles** dans l'efficacité financière et à mettre en place une **structure appropriée de financement**.

Les députés soulignent que les fonds actuellement alloués par l'Union aux activités de recherche et de développement dans le domaine du GNSS ne s'élèvent pas au-dessus de 15 millions EUR par an. Ils préconisent qu'à l'avenir, davantage de fonds soient alloués au titre du prochain programme-cadre (PC8). Ils insistent en outre sur la nécessité d'augmenter le financement pour stimuler le développement des applications et des services GNSS.

**2) Sensibilisation du public :** les députés sont convaincus qu'il ne sera possible d'assurer un financement supplémentaire du GNSS qu'en augmentant considérablement la sensibilisation des décideurs et du grand public aux avantages économiques et sociaux que l'Union pourrait en retirer. La Commission et l'agence du GNSS européen sont invitées à sensibiliser les utilisateurs et les investisseurs potentiels et à encourager l'utilisation des services basés sur le GNSS.

**3) Dimension internationale :** le Parlement appelle la Commission à associer activement les régions du monde dans lesquelles l'adoption de la technologie européenne du GNSS et de ses applications pourrait favoriser l'essor du marché, telles que l'Amérique latine, l'Asie du Sud-est ou l'Afrique. Il invite la Commission et les États membres de tout mettre en oeuvre afin de résoudre rapidement les problèmes actuels de compatibilité avec la Chine.

**4) Défis futurs (financement et administration du programme) :** la résolution souligne l'**importance stratégique** de la politique spatiale et du programme GNSS dans la volonté de mettre en place une vraie stratégie industrielle européenne fondée sur des projets concrets qui apportent des bénéfices tangibles pour les citoyens et les entreprises. La Commission est invitée à :

- reconnaître le rôle important que la navigation par satellite peut jouer et à **l'intégrer dans l'élaboration de toutes les autres politiques liées de l'Union;**
- inclure, dans l'analyse d'impact qui sera effectuée dans le cadre de la proposition législative à venir, des informations claires et complètes: i) sur les spécifications techniques des services (services ouverts, sauvegarde de la vie humaine, services commerciaux, service public réglementé) que les différentes configurations de satellites de Galileo pourraient fournir ; ii) sur le rôle des services d'EGNOS au regard des diverses configurations possibles de Galileo ; iii) sur les coûts associés aux différentes configurations de Galileo et EGNOS en termes non seulement d'investissement dans les infrastructures, mais également de coûts de gestion et de frais pour imprévus.

**Financement** : le Parlement estime que Galileo et EGNOS devraient être **financés principalement par le budget de l'Union**. À côté de la contribution du budget de l'Union, il convient d'explorer toutes les possibilités de financement, y compris sous des **formes novatrices de financement**. Afin de trouver une solution globale et viable à long terme pour le financement, les députés suggèrent qu'un **montant annuel prédéfini** soit fourni par le budget de l'Union (pour le financement des infrastructures restantes de Galileo et des coûts d'exploitation). La Commission est invitée à présenter, d'ici à l'été 2011, une ventilation détaillée des besoins estimés de financement, afin d'augmenter la responsabilité, la prévisibilité et la transparence du projet.

Les députés estiment qu'il convient de financer les coûts supplémentaires imprévus à partir du budget général, sans mettre en péril d'autres programmes. Ils invitent, à cet égard, la Commission à évaluer la possibilité de créer un « **fonds de réserve Galileo** » pour couvrir les coûts imprévus.

**Gouvernance** : le Parlement considère que la structure d'administration et de gestion à long terme du GNSS doit **définir la division des tâches et des responsabilités** entre la Commission, l'Agence du GNSS européen et l'Agence spatiale européenne. Il invite la Commission à : i) avancer dans la réflexion en cours sur les futurs systèmes d'administration pour l'exploitation du système, ii) prendre la responsabilité de l'exploitation et de l'adaptation à long terme des infrastructures, iii) assurer la continuité des services et des données fournis aux utilisateurs, et iii) maximiser les possibilités de développement des services commerciaux. Des mécanismes appropriés doivent être créés pour veiller à ce que les services et les applications basés sur le GNSS respectent les droits fondamentaux des citoyens tels que la vie privée et la protection des données.

## Examen à mi-parcours des programmes européens de navigation par satellite: évaluation de la mise en oeuvre, défis futurs et perspectives de financement

2009/2226(INI) - 31/03/2011

Le Conseil a adopté des **conclusions sur l'examen à mi-parcours** des programmes européens de radionavigation par satellite **EGNOS et Galileo**, dans lesquelles il réaffirme qu'il est résolument attaché à ces programmes, tout en appelant à une maîtrise des coûts qui y sont liés.

Le Conseil souligne que les systèmes européens de radionavigation par satellite revêtent **une importance stratégique** en vue de l'indépendance de l'Union européenne en matière de services de navigation, de positionnement et de synchronisation par satellite et qu'ils contribueront utilement à la mise en œuvre de la stratégie Europe 2020.

Dans le même temps, le Conseil invite la Commission à fournir davantage de **précisions sur les hypothèses et les calculs ayant servi à estimer le montant des besoins financiers supplémentaires** (1,9 milliard EUR pour la période 2014-2020) pour l'achèvement de l'infrastructure Galileo et à voir de quelle manière des économies pourraient être réalisées. Il insiste sur la nécessité **d'éviter tout nouveau dépassement des coûts**. Attendant avec intérêt la proposition de la Commission relative au financement des programmes dans le cadre du prochain cadre financier pluriannuel (applicable à partir de 2014), le Conseil estime que, compte tenu de la nature du projet, il convient de **financer ces programmes sur le budget de l'UE**.

Répondant aux préoccupations des États membres concernant les coûts, la Commission a indiqué qu'elle serait en mesure de présenter une évaluation plus précise des coûts une fois que les deux derniers contrats pour le déploiement de Galileo auraient été signés, c'est à dire avant l'été.

Dans ses conclusions, le Conseil souligne également qu'il est indispensable de **respecter le calendrier** fixé pour la fourniture des premiers services (2014-2015) en vue de développer, chez les utilisateurs et les entreprises du secteur, la confiance dans les programmes. La **coopération internationale** doit se poursuivre afin de régler les questions relatives à la compatibilité et à l'interopérabilité du système de l'Union avec les systèmes d'autres pays. De plus, il est important de poursuivre la réflexion sur la **gouvernance** des programmes à l'avenir.

En outre, le Conseil :

- précise qu'EGNOS et Galileo devraient permettre le développement en Europe d'un **marché solide et innovant des applications aval**, qu'ils contribueront sensiblement à la reprise économique de l'Europe et qu'ils aideront à relever de grands défis comme le changement climatique, la préservation de l'environnement et des transports respectueux des objectifs du développement durable ;
- souligne la nécessité de déployer en temps utile une **constellation Galileo concurrentielle et indépendante** ;
- encourage l'utilisation du **service de sauvegarde de la vie (SoL pour Safety of Life)** d'EGNOS récemment mis en service, en particulier dans le secteur de l'aviation, pour autant qu'il soit fourni gratuitement aux consommateurs finals;
- note que les segments terrestres et spatiaux de Galileo développés dans la phase de validation en orbite sont presque achevés et que les premières commandes réalisées dans le cadre de la passation de marchés publics dont fait actuellement l'objet la phase de déploiement de Galileo devraient permettre d'atteindre une **capacité opérationnelle initiale en 2014 2015**; les parties prenantes sont invitées à tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif, dans le cadre de leurs rôles et responsabilités respectifs;
- souligne l'importance de ces avancées pour **instaurer la confiance nécessaire** au sein de la population et parmi les fabricants de récepteurs et les concepteurs d'applications, ce qui permettra de faciliter l'adoption des produits et des services concernés ainsi que les investissements y afférents;
- insiste sur la nécessité de recevoir régulièrement des informations de la Commission sur la mise en œuvre des principes applicables à la **passation de marchés publics** dont fait l'objet la phase de déploiement du programme Galileo, en particulier les 40% prévus pour la sous-traitance ;
- attend l'adoption de la décision concernant les règles relatives à l'accès au **service public réglementé (PRS)** et invite la Commission à étudier attentivement l'incidence sur le recours au PRS que pourrait avoir une tarification de son utilisation par l'UE.

Le Conseil demande instamment à la Commission **d'optimiser les recettes** directes et indirectes potentielles de Galileo.

# Examen à mi-parcours des programmes européens de navigation par satellite: évaluation de la mise en oeuvre, défis futurs et perspectives de financement

2009/2226(INI) - 12/01/2011

OBJECTIF : présentation du rapport de la Commission sur l'examen à mi-parcours des programmes européens de radionavigation par satellite.

CONTENU : le présent rapport de la Commission constitue le rapport annuel et l'examen à mi-parcours des programmes européens de radionavigation par satellite prévus par le règlement (CE) n° 683/2008. Il fait le point sur l'état d'avancement des programmes et présente les prochains défis.

**1) Évolution des programmes depuis 2007** : lorsque, en 2008, la Commission a pris en charge la gestion des programmes Galileo et EGNOS, ceux-ci enregistraient des retards et des surcoûts significatifs, et connaissaient de sérieuses difficultés de gouvernance. Le rapport note que depuis trois ans, **des avancées significatives ont été enregistrées** : le service ouvert d'EGNOS est devenu officiellement opérationnel le 1<sup>er</sup> octobre 2009. Le système fonctionne depuis lors en conformité avec les spécifications requises. Il est opéré par un prestataire de services (« ESSP ») sous contrat de la Commission. La délivrance du service ouvert et du service « *Safety of Life* » (« *SoL* ») sans discontinuité constitue l'objet principal de ce contrat.

Une étape importante a déjà été franchie en juillet 2010 avec la **certification de l'ESSP** en application des règlements du ciel unique européen. La période de mise au point du système EGNOS devrait prochainement s'achever et la déclaration du service *SoL* pour les besoins de l'aviation civile intervenir au début de l'année 2011. Par ailleurs, il est envisagé d'étendre progressivement la zone de couverture des services d'EGNOS à l'ensemble des pays de la Conférence Européenne de l'Aviation Civile. De plus, des études se poursuivent pour l'extension de cette zone en Afrique, dans les pays arabes et dans les pays situés immédiatement à l'est de l'Union européenne.

- S'agissant de la **phase de développement**, les deux satellites expérimentaux, *Giove A* et *Giove B*, fonctionnent de façon très satisfaisante. Ils ont permis de valider les technologies des prochains satellites et de garantir l'usage des fréquences attribuées au programme Galileo par les instances internationales. En outre, l'assemblage des quatre premiers satellites de la future constellation, qui seront lancés en 2011-2012 est en cours d'achèvement.

- Les travaux de la **phase de déploiement** ont été lancés dès 2008 et se poursuivent activement. Ces travaux ont été divisés principalement en **six lots** qui font chacun l'objet de marchés publics. **Quatre premiers marchés**, concernant respectivement les lots « support à l'ingénierie du système », « construction des satellites » avec une **première commande de 14 satellites, « lanceurs » pour le lancement de 10 satellites** mais avec des options pour des lancements supplémentaires, et « opérations » ont ainsi pu être attribués en 2010 pour un montant total d'environ **1.250 millions EUR**. Les deux autres lots, relatifs aux infrastructures au sol, seront octroyés en 2011. Au cours de cette même année, il conviendra également d'attribuer les marchés des installations et équipements complémentaires. Lorsque les marchés présentaient un caractère concurrentiel, des économies ont pu être réalisées par rapport aux estimations initiales, ce qui n'a pu être le cas dans les situations de monopole.

- **Plusieurs actions horizontales** accompagnant le déploiement des infrastructures ont parallèlement été entreprises en matière réglementaire, à l'égard des aspects internationaux et pour les futures utilisations. En ce qui concerne le volet international, le rapport note que **la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes** sont au centre de discussions complexes avec la Chine, les États-Unis, la Russie, l'Inde et le Japon, ainsi qu'au sein des Nations Unies. S'agissant du développement des marchés avals, la Commission a adopté en juin 2010 un « Plan d'action sur les applications GNSS » visant à favoriser l'utilisation de la radionavigation par satellites dans des domaines d'activités jugés prioritaires.

**2) Nouveaux défis** : les programmes font maintenant face à de nouveaux défis résultant de la matérialisation de certains risques préalablement identifiés par la Commission et l'organisation des programmes doit encore être affinée pour en accroître l'efficacité.

Le projet a enregistré **des surcoûts**, notamment en raison du renchérissement de la phase de développement, de l'augmentation du prix des lanceurs, de l'absence de concurrence pour l'attribution de certains lots et de frais additionnels liés au programme. Par exemple, le prix des services de lancements a entraîné un coût additionnel de plus de 500 millions EUR par rapport au budget initial.

La contribution de l'UE aux programmes Galileo et EGNOS pour la période 2007-2013 s'élève à 3,4 milliards EUR, auxquels s'ajoute entre autres une contribution de la Norvège. Or, la somme de 3,4 milliards EUR n'est pas suffisante pour achever l'infrastructure issue du programme Galileo. Il en résulte que cet achèvement nécessitera **un apport financier supplémentaire de l'ordre de 1,9 milliard EUR**. Cette somme permettrait la mise en place d'un système offrant des services tels que définis dans le règlement et se fondant sur une constellation de 30 satellites.

Par ailleurs, **la situation économique de l'UE** et de ses États membres a conduit la Commission à ne pas solliciter jusqu'à présent l'allocation de moyens supplémentaires à l'intérieur du cadre financier multi-annuel actuel, même s'il en résulte des retards dans l'achèvement du déploiement complet de Galileo et une augmentation des coûts globaux.

La Commission estime qu'une **nouvelle base de travail** pour les programmes de radionavigation par satellite européens doit être établie afin de continuer de progresser sans compromettre les objectifs fixés par le Parlement européen et le Conseil. L'approche préconisée prévoit ainsi pendant au moins dix ans le maintien et l'amélioration de l'organisation actuelle, laquelle devra cependant évoluer en fonction des besoins de la phase d'exploitation.

**Au plan politique**, plusieurs décisions restent à prendre. Ainsi, dans un contexte où les progrès économiques et sociaux de l'Europe sont fortement dépendant de la maîtrise et de l'utilisation de technologies de pointe comme celles concernant par exemple la fusion nucléaire, l'espace, la gestion du trafic aérien, les sciences de la vie, il importe de **se prononcer sur les moyens, notamment budgétaires**, de faire face aux risques inhérents à ces

technologies. Il convient aussi d'en tirer les conclusions pour l'évolution du budget de l'UE et pour la répartition des risques à opérer entre l'UE et ses États membres.

L'adoption de telles décisions à caractère politique exige temps et réflexion. **Des propositions détaillées seront élaborées ultérieurement** par la Commission sur la base des orientations que définiront le Parlement européen et le Conseil à la lumière du présent rapport.